

**POMPES FUNÈBRES** Objectif 0 rejet

# Sur 100 obsèques à Besançon, 40 crémations

*Quatre personnes sur dix choisissent la crémation dans le Grand Besançon. Un taux largement supérieur à la moyenne française.*

**C'**est une histoire de culture. Il suffit d'analyser d'un peu plus près les statistiques nationales pour s'apercevoir que dans le Centre de la France, on reste encore assez hermétique à la crémation. Ce sont plutôt les régions proches des frontières belges, allemandes et suisses qui gonflent la moyenne. La crémation est très répandue dans les pays germaniques. En France, ce mode est adopté par 28 % des décédés. En 2007, 142 000 crémations ont été effectuées en France. En 30 ans, les habitudes des Français ont complètement évolué. En 1975, seules 2 100 crémations avaient été enregis-

trées, soit 0,4 % seulement des obsèques. Les chiffres nationaux sont largement dépassés dans la région de Besançon où 40 % des obsèques se concluent par une crémation. Le chiffre est notamment confirmé par Laurent Klevezou, le directeur des pompes funèbres d'Avanne. *"Les mentalités changent, notamment dans l'Est de la France. Les personnes choisissent de plus en plus la crémation. Nous avons enregistré l'an dernier 680 crémations. Néanmoins, ce chiffre tend à se stabiliser"* dit-il. Le crématorium d'Avanne est pourtant loin d'arriver *"à saturation"*, il pourrait assurer jusqu'à 1 100 crémations par an.

L'association française d'information funéraire (A.F.I.F.), sur ce point, dénonce l'absence de législation concernant les pollutions et les risques engendrés par les rejets des crématoriums, notamment de dioxine et de mercure (présent dans les plombages des dents). La législation européenne évolue et devrait rendre obligatoire d'ici quelques années l'installation de filtres pour arriver au "0 rejet". À Avanne, on s'y prépare. *"Notre crématorium a été construit en 2000. Nous attendons les textes pour nous conformer à cette obligation. L'installation d'un tel filtre coûte 250 000 euros"* affirme M. Klevezou. ■

J.-F.H.

Au crématorium d'Avanne, 680 crémations ont été réalisées l'an dernier.



Commentaire

## "Mourir est devenu un luxe"

*Président-fondateur de l'association française d'information funéraire (A.F.I.F.), Michel Kawnik dénonce les dérapages des sociétés de pompes funèbres.*



**Michel Kawnik est président de l'association française d'information funéraire qui conseille les familles gratuitement 24 heures sur 24.**

La Presse Bisontine : Votre association se bat depuis quinze ans pour conseiller les familles sur l'organisation des obsèques ?

**Michel Kawnik :** Le coût des obsèques a augmenté de 40 % ces dix dernières années. C'est devenu le troisième budget de la vie après la maison et la voiture. L'ensemble des sociétés de pompes funèbres augmentent les prix sans tenir compte du coût de la vie. Tout est fait pour préparer les familles à dépenser des sommes importantes et dans le domaine d'activité, il n'y a aucune régulation des prix. mourir est devenu un luxe : certaines familles malchanceuses peuvent payer un même service ou produit jusqu'à 700 % plus cher selon l'entreprise funéraire ! Les "démarches et honoraires" réclamés peuvent varier de 120 à 1 300 euros.

L.P.B. : Vous vous battez aussi pour que la

France adopte une législation plus stricte en matière de rejets des crématoriums ?

**M.K. :** Contrairement aux autres pays européens, la France n'impose pas l'installation de filtres aux crématoriums. Sur 130 crématoriums français, seuls 4 ou 5 en ont installé un. C'est tout de même la première pollution atmosphérique au mercure. Mais comme il n'y a pas obligation, toutes les sociétés attendent pour investir dans ce genre de dispositif. ■

Propos recueillis par J.-F.H.